

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DECISIONS PRISES

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 20 décembre 2013

I – FINANCES ET EVALUATION

1001 - PROGRAMME 11-02 - PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES (ACTIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET ACTIONS EXTERIEURES ET COOPERATION DECENTRALISEE)	Oui (à l'unanimité)
1002 - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS – COMMUNICATION	PREND ACTE
1003 - DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT – INFORMATION	PREND ACTE
1004 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT FINANCIER	Oui (à l'unanimité)

III – ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

3001 – PROGRAMME 04-01 – AIDE AUX COMMUNES	Oui, (à la majorité à l'issue d'un scrutin public par appel nominal par 28 voix pour -MM. AUBRY, AUGER, Mme BALITOUT, MM. BECQUERELLE, BLANCHARD, BRASSENS, DEGUISE, Mme DELAFONTAINE, MM. DELAVENNE (délégation de vote à M. PATIN), DELMAS, DOUET, FERRIEUX, FRAU, FURET, Mme HOUSSIN, MM. LEMAITRE, LETELLIER, MENN, OGUEZ, PATIN, Mme PINEL, MM. POUPLIN, ROME, SANGUINETTE, VANTOMME, VIGUIER et WEYN, 4 voix contre - MM. FONTAINE (délégation de vote à M. de VALROGER),
--	---

	MANCEL (délégation de vote à M. MARCHAND), MARCHAND et de VALROGER-, MM. BISSCHOP, CAUWEL, COET, DECORDE, DESMEDT (délégation de vote à M. LEMAITRE) et VASSELLE ne prenant pas part au vote et M. BASCHER ayant quitté la séance pendant l'appel nominal étant considéré comme s'étant abstenu)
3002 – PROGRAMME 04-02 – AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	Oui (à l'unanimité)
3003 – PROGRAMME 04-03 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Oui, (à l'unanimité M. MARCHAND ne prenant pas part au vote s'agissant du point concernant la commune d'AVILLY-SAINT-LEONARD)
3004 – PROGRAMME 04-04 – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE	Oui (à l'unanimité)
3005 – SA D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE – PACTE D'ACTIONNAIRES	Oui, (à la majorité par 25 voix pour et 13 voix contre)
V – SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	
5001 – SOLIDARITE – MISSION 01 – ENFANCE ET FAMILLES – MISSION 02 – AUTONOMIE DES PERSONNES – MISSION 03 – DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION	Oui (à l'unanimité)
VI – CULTURE - SPORT ET CITOYENNETE	
6001 – PROGRAMMES 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE, 08-02 – MUSEE DEPARTEMENTAL, 08-03 – MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE, 08-04 – PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 08-05 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE ET 08-06 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Oui, (à la majorité par 26 voix pour et 14 voix contre, le groupe UMP Divers droite votant contre le point IV à l'exception de M.OGUEZ)
6002 – MISSION 09 – SPORTS – SOUTIEN AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Oui (à l'unanimité)
RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF	Oui (à la majorité par 25 voix pour et 11 voix contre)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BLANCHARD - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **103** du **20 décembre 2013**,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général :

**PROGRAMME 11-02 - PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES
(ACTIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET
ACTIONS EXTERIEURES ET COOPERATION DECENTRALISEE)**

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement de la délibération **103** du **20 décembre 2013** consacrée au programme 11-02 - Pilotage des politiques publiques départementales, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 11-02-02 – Communication et information

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	5.929,80	-

- **RETIENT** en conséquence au titre programme 11-02 et de ses actions la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
11-02	Pilotage des politiques publiques départementales	2.999.731.43	-	59.675,98	-	-
11-02-02	Communication et information	2.739.531,43	-	59.675,98	-	-
11-02-05	Actions extérieures et coopération décentralisée	260.200,00	-		-	-
TOTAL	-	2.999.731.43	-	59.675,98	-	-

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BLANCHARD - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.1411-3 et R.1411-7,

VU le rapport **1002** du Président du Conseil général et ses annexes :

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** suivant l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, au vu des **annexes 1 à 3** jointes, de la communication des rapports annuels établis pour l'année 2012 pour les délégations de service public énumérées ci-après, précédés de leur synthèse, étant précisé qu'ils ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du département lors de sa réunion du 19 novembre 2013 :

- « **Oise Mobilité Transport Adapté** » de LIBÉOLE (**annexe 1**) ;
- **Exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbaines, y compris le transport des scolaires sur le département** d'ATRIOM DU BEAUVAISIS, d'ATRIOM DU COMPIEGNOIS et de KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD OISE respectivement pour les lots 1 – secteur ouest, 2 – secteur sud-est et 3 – secteur nord-est du département (**annexe 2**) ;
- **Gestion et l'exploitation du restaurant administratif de BEAUVAIS** de R2C (**annexe 3**) ;

- **PREND NOTE** que l'examen du rapport 2012 de TEL'OISE, délégataire du service public « haut débit départemental » relève désormais de la CCSPL du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BLANCHARD - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-10-1,

VU les délibérations **104** des **31 mars 2011** et **21 juin 2012**,

VU le rapport **1003** du Président du Conseil général et son annexe :

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLÉE AU PRÉSIDENT - INFORMATION

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE**, conformément à la délibération **104** du **31 mars 2011** modifiée par la délibération **104** du **21 juin 2012** prise sur le fondement de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de l'exercice de la délégation que l'Assemblée a consentie au Président en matière d'actions en justice dans les conditions ci-**annexées**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BLANCHARD - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1004** du Président du Conseil général :

PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT FINANCIER

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** aux ajustements budgétaires suivants :

I - PROGRAMME 05-02 – DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

- **Action 05-02-06 – Trans'Oise et autres circulations douces** **Dépenses : + 1.201.394,93 €**
Recettes : + 1.201.394,93 €

Correction d'imputation comptable (annulation des titres au compte **1322** et réémission au titre **1312**).

II - PROGRAMME 06-01 – DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Action 06-01-01 – Transports interurbains (sauf scolaires)** **Dépenses : + 5.712,00 €**

Transfert de crédits pour les livrées des cars.

III - PROGRAMME 07-01 – PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT

- **Action 07-01-01 – Construction, extension, réhabilitation** **Dépenses : + 5.535,21 €**

Ajustement pour le paiement des frais d'insertion, avec redéploiement de crédits de l'action 07-01-02 - Maintenance.

- **Action 07-01-02 – Maintenance** **Dépenses : + 181.965,03 €**

Ajustements et transferts de crédits :

- - 64.490,80 € au titre d'ajustements des METP ;
- 190.000 € pour la mise en œuvre de la devise républicaine dans le cadre de la charte de la laïcité ;
- 55.000 € venant du programme 11-04 - Moyens des services pour du câblage de fibre optique,
- - 535,21 € vers l'action 07-01-01 - Construction, extension, réhabilitation ;
- - 326,84 € vers l'action 08-04-02 – Travaux au parc Jean-Jacques Rousseau ;
- 2.317,88 € venant de l'action 07-02-02 – Dépenses de soutien collèges publics pour l'achat de petit matériel pour les collèges dans le cadre des journées « Portes ouvertes » du 19 octobre 2013.

IV - PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

- **Action 07-02-01 – Dépenses obligatoires des collèges publics** **Dépenses : - 5.712,00 €**

Transfert de crédits non utilisés du programme 07-02 au programme 06-01 - Développement des transports en commun.

- **Action 07-02-02 – Dépenses de soutien collèges publics** **Dépenses : - 2.317,88 €**

Transfert de crédits sur le programme 07-01 - Patrimoine immobilier d'enseignement.

V - PROGRAMME 07-03 – ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- **Action 07-03-04 – Calculatrices et manuels** **Dépenses : - 40.000,00 €**

Redéploiement de crédits du programme 07-03 au programme 09-03 - Aménagement et animation du territoire.

VI - PROGRAMME 07-04 – COLLEGE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DES USAGERS

- **Action 07-04-01 – Ordi'60** **Dépenses : - 300.000,00 €**

- **Action 07-04-02 – Développement des usages numériques** **Dépenses : + 300.000,00 €**

Transfert de crédits pour l'acquisition de bornes wifi mobiles et le remplacement de serveurs devenus obsolètes.

VII - PROGRAMME 09-03 – AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE

- **Action 09-03-02 – Manifestations sportives** **Dépenses : + 40.000,00 €**

Transfert de crédits dans le cadre de l'organisation de la manifestation du village estival provenant du programme 07-03 - Accompagnement des familles.

VIII – PROGRAMME 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

- **Action 11-02-01 – Audit et gestion des risques** **Dépenses : - 861,12 €**

Transfert de crédits non utilisés sur le programme 11-04 - Moyens de services.

- **Action 11-02-06 – Animation et promotion** **Dépenses : - 1.365,55 €**

Transfert sans incidence financière sur le programme 08-01 - Soutien à la vie culturelle.

IX - PROGRAMME 11-03 – RESSOURCES HUMAINES

- **Action 11-03-01 - Prévention, action sociale, santé** **Dépenses : + 20.000,00 €**

Crédits au profit de la section d'investissement afin d'aménager durablement les postes d'agents pour leur maintien dans l'emploi.

X - PROGRAMME 11-04 – MOYENS DES SERVICES

- **Action 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif** **Dépenses : + 11.000,00 €**

Ajustement de crédits liés à la mise en place de la nouvelle signalétique et à un redéploiement de crédits vers les programmes 07-01 - Patrimoine immobilier d'enseignement et 08-02 Musée départemental.

- **Action 11-04-03 – Parc automobile (garage)** **Dépenses : + 19.207,64 €**

Crédits correspondant au paiement de l'avance pour le véhicule itinérant MCG.

- **Action 11-04-04 – Systèmes d’information et réseaux** **Dépenses : - 40.029,80 €**

Transfert sur les actions 04-04-08 - Haut débit et très haut débit pour 31.000,00 € et 11-02-02 - Communication et information pour 9.029,80 €.

XI - PROGRAMME 11-05 - AUTRES RECETTES ET DÉPENSES

1 - Action 11-05-01 – Recettes réelles de fonctionnement **Recettes : + 1.911.967,03 €**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	+ 689.961,00 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- 77.991,00 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	+ 23.372,00 €
- Rôles supplémentaires sur la taxe professionnelle	+ 600.994,00 €
- Compensation au titre de la contribution économique territoriale	+ 77.991,00 €
- TSCA transfert de compétences	+ 597.640,03 €

2 - Action 11-05-03 – Emprunts et charges financières

- Ajustement dette revolving au regard des plafonds effectifs	Dépenses : - 47.455,00 €
- Remboursement anticipé provisoire	Recettes : - 3.038.158,00 €
- Emprunts d’équilibre	Recettes : 3.473.754,29 €

- **PREND ACTE** qu’à l’issue d’une consultation bancaire, le Président a retenu les offres aux conditions suivantes :

*** Crédit Agricole (score Gissler 1 A)**

Montant : **5.000.000 €**
Durée : **15 ans**
Amortissement : linéaire
Périodicité des échéances : trimestrielle
Frais de dossier : **0,10 %**
Index : Euribor
Marge sur index : **1,59 %**

*** Caisse d’épargne (score Gissler 1 A)**

Montant : **10.000.000 €**
Durée : **15 ans**
Amortissement : linéaire
Périodicité des échéances : trimestrielle
Frais de dossier : **0,20 %**
Index : Euribor
Marge sur index : **1,55 %**

*** La Banque Postale (score Gissler 1 A)**

Montant : **15.000.000 €**

Durée : **15 ans**

Amortissement : linéaire

Périodicité des échéances : trimestrielle

Frais de dossier : **0,20 %**

Index : Euribor

Marge sur index : **1,54 %**

- Charges financières	+ 100.000,00 €
- Services bancaires	+ 40.000,00 €

Transfert de crédits de l'action 11-05-04 vers l'action 11-05-03.

3 - Action 11-05-04 - Autres dépenses réelles non ventilables

- Admission en non-valeur Budget principal	+ 53.387,68 €
* Admission en non-valeur RMI	+ 35.067,79 €
* Admission en non-valeur divers	+ 1.450,04 €
* Admission en non-valeur enfance	+ 2.381,21 €
* Admission en non-valeur personnes âgées	+ 14.488,64 €
- Admission en non-valeur CDEF	+ 805,58 €

- **ADMET** en non valeur suivant l'**annexe 1**, sur proposition du payeur départemental et conformément aux dispositions de l'article 74 du décret du 12 juillet 1893 et de l'instruction ministérielle du 31 août 1956, une somme de 53.387,68 € sur le budget principal ainsi qu'une somme de 805,58 € sur le budget du CDEF.

- Dépenses de fonctionnement	- 39.138,88 €
-------------------------------------	----------------------

Transferts de crédits de l'action 11-05-04 vers l'action 11-05-03 et du programme 11-02 - Pilotage des politiques départementales vers le programme 11-05 - Autres recettes et dépenses pour le règlement des frais d'insertion d'un marché d'audit.

- Titres annulés exercices antérieurs	- 3.000,00 €
--	---------------------

Virement de crédits non utilisés du programme 11-05 - Autres recettes et dépenses au programme 02-01 - Personnes âgées.

4 - Action 11-05-06 - Autres écritures d'ordre

- Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)	6.289.109,61 €
--	-----------------------

Inscriptions correspondant à l'écriture d'ordre de régularisation des avances versées sur commande d'immobilisations corporelles au vu des pièces justificatives de l'exécution des travaux.

- Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)	2.333.333,00 €
--	-----------------------

Inscriptions correspondant à l'écriture de régularisation de la tombée de plafond des crédits revolving (amortissement), habituelle en fin d'exercice.

- **Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)** **11.100,00 €**

Inscriptions correspondant aux cessions à l'euro symbolique.

REGULARISATIONS PRELEVEMENT SUR LES DEPENSES IMPREVUES

Dépenses imprévues investissement **111.944,27 €**

- **Action 05-03-02 - Matériels d'exploitation** **11.944,27 €**

Pour l'achat d'une Flèche Lumineuse Urgence (FLU), matériel servant à mettre en sécurité « tout évènement nécessitant la neutralisation d'une partie de la chaussée ».

- **Action 07-01-02 - Maintenance** **100.000,00 €**

Pour l'achat de câblages fibre optique pour le collège de BREUIL-LE-VERT.

Dépenses imprévues de fonctionnement **41.182,00 €**

- **Action 01-02-01 - Prévention médico-sociale : Consultations et actions de puériculture fixe et mobiles, visites à domicile, bilan et dépistage** **34.200,00 €**

Régularisation variation tarifaire des CAMPS (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce) de BEAUVAIS, CREIL et COMPIÈGNE.

- **Action 06-01-01 - Transports interurbains (sauf scolaires)** **6.982,00 €**

Transports agents TEPLÉ.

REAFFECTATIONS DES SOLDES DE REPORT

- Action 04-04-02 - Développement du tourisme **30.000,00 €**

- Action 05-03-01 - Maintenance et entretien des réseaux **4.815,10 €**

- Action 07-02-11 - Actions éducatives et jeunesse (Agenda 21 d'établissements scolaires) **9.649,33 €**

- Action 07-02-11 - Actions éducatives et jeunesse (Aide au permis de conduire) **7.259,72 €**

- Action 07-04-01 - Ordi'60 - Accompagnement logistique à la distribution **13.341,60 €**

- Action 09-03-01 - Equipements sportifs de proximité **6.846,58 €**

- Action 09-03-02 - Manifestation sportives – L'Oise fête les sports **22.855,56 €**

SITUATION DES CREDITS PAR MISSION - PROGRAMME - ACTION

- **PREND ACTE** de la situation jointe en **annexe 2** des crédits par mission, programme et action suite à la DM3, y compris les virements entre actions.

- **RETIENT** en conséquence au titre des actions suivantes des programmes 05-02, 06-01, 07-01, 07-02, 07-03, 07-04, 09-03, 11-02, 11-03, 11-04 et 11-05, la situation suivante :

Programmes /Actions	Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05-02-06 Trans'Oise et autres circulations douces	57.822,90	-	4.089.105,51	1.201.394,93
06-01-01 Transport interurbains (sauf scolaire)	1.324.707,00	-	2.805.712,00	780.000,00
07-01-01 Construction, extension, réhabilitation	-	-	4.308.865,16	1.404.840,00
07-01-02 Maintenance	1.253.173,63	218.709,00	16.810.235,99	3.453.539,00
07-02-01 Dépenses obligatoires des collèges publics	10.108.824,86	-	582.258,85	-
07-02-02 Dépenses de soutien collèges publics	678.513,63	-	-	-
07-03-04 Calculatrices et manuels	61.000,00	-	-	-
07-04-01 Ordi 60	524.152,02	-	5.565.000,00	-
07-04-02 Développement des usages numériques	526.469,73	-	800.000,00	-
09-03-02 Manifestations sportives	505.539,86	-	-	-
11-02-01 Audit et gestion des risques	199.138,88	-	-	-
11-02-06 Animation et promotion	47.749,37	-	28.634,45	-
11-03-01 Prévention, action sociale, santé	2.327.638,19	-	114.102,13	50.000,00
11-04-01 Patrimoine immobilier administratif	6.904.231,23	2.634.840,18	9.369.360,84	2.610.743,00
11-04-03 Parc automobile (garage)	4.113.810,05	-	977.819,31	39.000,00
11-04-04 Systèmes d'information et réseaux	4.206.302,89	-	3.577.289,51	-
11-05-01 Recettes réelles de fonctionnement	193.196,00	631.552.569,03	-	-
11-05-03 Emprunts et charges financières	13.311.484,51	-	69.945.399,00	94.677.405,51
11-05-04 Autres dépenses réelles non ventilables	2.260.038,70	-	1.643.819,12	-
11-05-06 Autres écritures d'ordre	137.864.645,64	12.344.923,00	25.672.996,43	151.192.719,07

**Pour le Président par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M.DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **301** du **20 décembre 2012**,

VU les décisions **III-11** du **13 septembre 2009** et **III-10** du **21 mai 2012**,

VU le rapport **3001** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES

VU l'avis favorable de la 3ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À LA MAJORITE à l'issue d'un scrutin public par appel nominal par 28 voix pour -MM. AUBRY, AUGER, Mme BALITOUT, MM. BECQUERELLE, BLANCHARD, BRASSENS, DEGUISE, Mme DELAFONTAINE, MM. DELAVENNE (délégation de vote à M. PATIN), DELMAS , DOUET, FERRIEUX , FRAU, FURET, Mme HOUSSIN, MM. LEMAITRE, LETELLIER, MENN, OGUEZ, PATIN, Mme PINEL, MM. POUPLIN, ROME, SANGUINETTE, VANTOMME, VIGUIER et WEYN, **4 voix contre** -MM. FONTAINE (délégation de vote à M. de VALROGER), MANCEL (délégation de vote à M. MARCHAND), MARCHAND et de VALROGER-, MM. BISSCHOP, CAUWEL, COET, DECORDE, DESMEDT (délégation de vote à M. LEMAITRE) et VASSELLE **ne prenant pas part au vote** et M. BASCHER ayant quitté la séance pendant l'appel nominal étant considéré comme s'étant abstenu, les conclusions suivantes :

I – DÉROGATION AU RÈGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS

1 - Subvention exceptionnelle pour réfection de voirie communale à TRIE-LA-VILLE (canton de CHAUMONT-EN-VEXIN)

- **ACCORDE** à la commune de TRIE-LA-VILLE, une subvention de **42.500 €** au taux dérogatoire de 50 % du coût prévisionnel de 85.000 € HT, pour la remise en état de la voie communale dite « rue de l'ancien quai » endommagée par son utilisation comme itinéraire de déviation par les automobilistes ainsi que les transports scolaires desservant le collège de CHAUMONT-EN-VEXIN et la piscine de TRIE-CHÂTEAU suite à la réalisation de travaux de création d'un rond-point par le département sur la RD 981 à l'entrée de TRIE-CHÂTEAU.

2 - Subvention complémentaire exceptionnelle – Projet de construction d'une maison des loisirs et de la culture à ORRY-LA-VILLE

- **ACCORDE** à la commune d'ORRY-LA-VILLE, en complément des subventions accordées (184.890 €) par décisions susvisées, compte tenu du caractère structurant du projet de Maison des Loisirs et de la Culture et de l'effort supplémentaire réalisé par la DRAC, une subvention complémentaire exceptionnelle de **515.110 €**, portant le montant de la participation départementale à 700.000 €, soit 25 % du coût du projet. (2.807.853 € HT).

II - DEROGATIONS DE REGULARISATION

- **ACCORDE**, compte tenu de la bonne foi manifeste des collectivités concernées, les dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe**, et **RENVOIE** à l'examen ultérieur de la Commission Permanente les votes et liquidations des dépenses correspondantes.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M.DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **3002** du Président du Conseil général :

PROGRAMME 04-02 - AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **INDIVIDUALISE** au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Oise (OPAC) une subvention de **147.000 €** pour le projet de construction à CLERMONT, d'un ensemble immobilier comprenant un établissement médico-éducatif (EME) de 40 places, une maison d'accueil spécialisée (MAS) de 48 places et un centre de jour de 10 places.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **303** du **20 décembre 2012** et **303** du **20 juin 2013**,

VU le rapport **3003** du Président du Conseil général:

PROGRAMME 04-03 - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ, M. MARCHAND ne prenant pas part au vote s'agissant du point concernant la commune d'AVILLY-SAINT-LEONARD, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations précitées consacrées au programme 04-03 – Environnement et développement durable, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 04-03-01 – Politique de l'eau et lutte contre les inondations

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 8.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 8.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 8.000	-

Transfert de crédits de la section fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre le remplacement d'un appareil de mesure pour le contrôle de la qualité des eaux sur le terrain ainsi que le changement d'un congélateur nécessaire pour la conservation des échantillons.

Action 04-03-02 – Traitement des déchets

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 40.000	-

Crédit qui ne sera pas utilisé à l'issue des consultations lancés dans le cadre de la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de l'élaboration de son Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus des activités du BTP.

Action 04-03-03 – Autres actions en faveur de l'environnement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 91.890	63.990,36

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	44.000,00

En fonctionnement, dégagement de crédits au vu de la décision du tribunal ayant fixé le montant des indemnités d'éviction dues à l'une des locataires des parcelles liées au projet attaché à la gestion des Marais de SACY et subvention de l'Etat et de la région dans le cadre du contrat Natura 2000 signé en 2010 pour le site au titre des travaux d'entretien et de restauration engagés par le département à hauteur d'environ 90.000 €.

En investissement, au titre du reversement par la commune d'AVILLY SAINT-LEONARD de l'aide financière accordée par le département pour l'acquisition, en 2007, de 8 ha de terrain sur les marais inclus dans une zone classée en ENS, la commune ayant cédé ce terrain au Parc naturel régional Oise Pays de France sans avoir respecté les conditions d'aménagement, d'entretien et d'ouverture du site au public liées aux aides ENS.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-03 et de ses 3 actions la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-03	Environnement et développement durable	3.938.226,70	283.057,59	770.304,58	64.120	5.840.748,64
04-03-01	Politique de l'eau et lutte contre les inondations	971.151,45	200.000,00	40.400,00	-	530.000,00
04-03-02	Traitement des déchets	271.068,00	-	-	-	-
04-03-03	Autres actions en faveur de l'environnement	2.696.007,25	83.057,59	729.904,58	64.120	5.310.748,64

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **304** du **20 décembre 2012** et **305** du **20 juin 2013**,

VU les décisions **VI-11** du **14 novembre 2005** et **III-02** du **11 février 2013**,

VU le rapport **3004** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-04 - DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations précitées consacrées au programme 04-04 – Développement de l'attractivité de l'Oise, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 04-04-01 – Développement économique

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	18.630,99

Au titre du dernier paiement de 12.650,49 € effectué par la coopérative AGORA pour la récolte 2012 du site de ROUVROY-LES-MERLE d'une part, du reversement de 5.980,50 € par l'incubateur régional de Picardie n'ayant pas utilisé en totalité la subvention de 30.000 € qui lui a été accordée en 2011 d'autre part.

Action 04-04-02 – Développement du tourisme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 26.989,28	4 310,85

- **ACCORDE** aux bénéficiaires de l'aide départementale d'un montant de 9.000 € accordée par décision **VI-11** du **14 novembre 2005** pour la création de 3 chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France à HAUTEFONTAINE ayant cessé l'exploitation des chambres depuis le 1^{er} décembre 2012 en raison de graves problèmes de santé, et compte tenu des motifs évoqués par les intéressés, une remise gracieuse de dette de **3.525 €**.

Action 04-04-03 – Oise Tourisme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	30.000	-

Crédits provenant de l'action 04-04-02 précitée.

- **ACCORDE** à OISE TOURISME (canton de BEAUVAIS SUD-OUEST), en complément de la subvention de fonctionnement de 2.150.000 € allouée pour 2013 par décision **III-02** du **11 février 2013**, une subvention de **30.000 €**, l'association souhaitant bénéficier, dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel d'actions touristiques 2011-2014 de la destination Oise, d'indicateurs nouveaux développés par un opérateur en téléphonie pour répondre aux questionnements sur la fréquentation des événements culturels, touristiques et excursionnistes en cours d'année et sur la mobilité des « touristes » ;

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant joint en **annexe** à intervenir à la convention passée, portant le soutien financier du département pour 2013 à 2.180.000 €.

Action 04-04-08 – Haut et très haut débit

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	31.000	-

Crédits provenant de l'action 11-04-04 – Systèmes d'information et réseaux en vue de financer des prestations d'assistance juridique et d'assistance aux montages complexes pour le Très Haut Débit et le SMOTHD.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-04 et de ses actions, la situation décrite ci-après :

Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise	5.118.055,45	64.989,13	4.663.477,59	3.773,00	35.182.196,71
04-04-01	Développement économique	1.446.244,40	49.430,99	2.250.591,64	-	9.641.219,00
04-04-02	Développement du tourisme	354.376,22	11.231,14	185.639,33	3.773,00	1.051.686,71
04-04-03	Oise tourisme	2.180.000,00	-	-	-	-
04-04-04	Préservation et mise en valeur du patrimoine	41.215,00	-	1.340.400,00	-	6.454.412,00
04-04-05	CAUE	500.000,00	-	-	-	-
04-04-06	SMABT	214.000,00	-	266.000,00	-	5.510.000,00
04-04-07	Autres plate-formes aéroportuaires	-	4.327,00	250.000,00	-	500.000,00
04-04-08	Haut débit et très haut débit	382.219,83	-	370.846,62	-	12.024.879,00

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la décision III-13 du 18 novembre 2013,

VU le rapport 3005 du Président du Conseil général:

SA D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE - PACTE D'ACTIONNAIRES

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À LA MAJORITE par 25 voix pour, 13 voix contre, les conclusions suivantes :

- **RAPPELLE** que par décision **III-13** du **18 novembre 2013**, la Commission Permanente a décidé de mettre fin au pacte d'actionnaires actuel de la SA HLM liant le Conseil général de l'Oise à Résid'Oise et à l'ALSO au profit d'un nouveau pacte avec la Caisse d'Epargne ;

- **PREND ACTE**, alors que M. VASSELLE a choisi d'instrumentaliser cette décision par voie de presse, que le Conseil général, jusqu'à présent n'a pas eu l'occasion d'exposer publiquement les éléments objectifs qui l'ont conduit à prendre cette décision, d'où le souhait du Président de les rendre publics à travers la présente délibération et de mettre fin à l'instrumentalisation politique qui en est faite ;

- **DIT** que depuis 2011, le département cherche à obtenir des éclaircissements sur la situation financière de la SA HLM, fragile depuis de nombreuses années, et ne parvient pas à les obtenir ;

- **AJOUTE** que depuis 2011, le département réclame à la SA HLM une situation précise des dettes de Résid'Oise auprès d'elle, et qu'aucune réponse officielle précise n'a été apportée au Président du Conseil général ;

- **RAPPELLE** que l'incertitude autour de la situation financière de la SA HLM a conduit le département à suspendre ses garanties d'emprunt en 2012, les risques encourus par le budget départemental n'étant pas virtuels : Au 20 novembre 2013, l'encours de dette garantie de la SA HLM du Département de l'Oise s'élève 274,8 M€ ; en cas de défaillance de la SA HLM, il devrait prendre à sa charge le remboursement de ces prêts, soit 20,8 M€ par an ;

- **AFFIRME** qu'il est indispensable que le Département obtienne les réponses à ses questions légitimes et que la situation financière de la SA HLM s'assainisse ;

- **CONFIRME** en conséquence en tous points la décision **III-03** du **18 novembre 2013** de la Commission Permanente prise à la majorité, par 25 voix pour et 11 voix contre, en ces termes :

« - **autorise** le Président à signer le nouveau pacte d'actionnaires de la SA d'HLM joint en **annexe** à intervenir avec la Caisse d'Epargne de Picardie pour une durée initiale de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an ;

- **désigne** comme représentant permanent du Conseil général au sein de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration de la SA d'HLM :

* Mme Sylvie HOUSSIN ;

- **propose** suivant l'article 2 dudit pacte, les cinq autres personnes physiques suivantes :

* M. Charles POUPLIN ;

* Mme Anne-Claire DELAFONTAINE ;

* Mme Roseline PINEL ;

* M. Thierry FRAU ;

* Mme Hélène BALITOUT. »

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M.DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **501, 502 et 503** du **20 décembre 2012** et **501** du **20 juin 2013**,

VU le rapport **5001** du Président du Conseil général et son annexe :

SOLIDARITE

MISSION 01 - ENFANCE ET FAMILLES

MISSION 02 - AUTONOMIE DES PERSONNES

MISSION 03 - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

VU l'avis favorable de la 5^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **501, 502** et **503** du **20 décembre 2012** et **501** du **20 juin 2013** consacrées aux politiques sociales du département, aux ajustements budgétaires suivants :

I - MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

PROGRAMME 01-03 – PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Action 01-03-01 – Enfants à l'ASE : parcours projet enfance et famille

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	160.000	710.000

Compte tenu des dessaisissements relatifs à des placements d'enfants entre le département de l'Oise et d'autres départements.

Action 01-03-02 – Etablissements et services habilités : adaptation – modernisation

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 400.000	-

Compte tenu du nombre de mesures Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO).

Action 01-03-03 – Accueil familial ; adaptation et développement

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 470.500	-

Compte tenu de la baisse des enfants confiés, ajustement lié à la rémunération des assistants familiaux.

Action 01-03-05 – Centre départemental de l'enfance et de la famille

- **APPROUVE** au titre du budget annexe CDEF les inscriptions de crédits détaillées par chapitre en **annexe** portant les sections de cette structure aux montants suivants :

- Section d'investissement : 858.803,59 € ;
- Section de fonctionnement : 9.475.250,41 €.

II - MISSION 02 - SOLIDARITE – AUTONOMIE DES PERSONNES

1 - PROGRAMME 02-01 – PERSONNES AGEES

Action 02-01-01 – Aide sociale en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	3.000	-

Aux fins de procéder au remboursement de recettes perçues à tort en 2012.

Action 02-01-02 – APA en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 224.000	-

Compte tenu de la décision du 7 janvier 2013 du Conseil d'Etat interdisant de récupérer auprès des établissements la part de dotation APA trop versée.

Action 02-01-04 – APA à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	54.608

Compte tenu du concours de la CNSA à hauteur du montant du solde 2012 notifié par la Caisse.

2 - PROGRAMME 02-02 – PERSONNES HANDICAPEES

Action 02-02-01 – Aide sociale en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.260.000	-

Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes handicapées accueillies en établissements « Hors Oise », étant précisé que les coûts annuels moyens à la place s'élèvent à 33.000 € en foyer d'hébergement, à 51.000 € en foyer de vie et à 46.000 € en foyer d'accueil médicalisé.

Action 02-02-03 – PCH à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	- 503.508

Compte tenu du concours de la CNSA, à hauteur du montant du solde 2012 notifié par la Caisse, étant précisé que sa participation est en forte baisse, le taux de participation passant de 47,48 % en 2011 à 42,87 % des dépenses réalisées.

III - MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

1 - PROGRAMME 03-01 – PROGRAMME PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Action 03-02-01 – Contrats aidés : soutien au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d'avenir « coup de pouce pour l'emploi »

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	26.723,15	-

Pour l'accompagnement de la mise en place des emplois d'avenir.

Action 03-01-06 – Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	94.500	-

Pour le règlement de l'ensemble des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) en cours ainsi que les nouvelles jusqu'au 31 décembre 2013.

2 - PROGRAMME 03-02 - EMPLOI ET FORMATION

Action 03-02-04 – Prestations RSA

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	1.000.000	-

Pour le règlement de la prochaine avance de l'année 2013 à la CAF.

- **RETIENT** en conséquence, au titre des trois missions et de la totalité des programmes et actions du pôle solidarité la situation décrite ci-dessous :

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
01-01	Observatoire de la protection de l'enfance	20.000,00	-	-	-	-
01-01-01	Observatoire départemental de protection de l'enfance	11.567,24	-	-	-	-
01-01-02	Suivi des politiques publiques	8.432,76	-	-	-	-
01-02	Prévention promotion de la santé PMI	1.903.959,25	600.000	244.662,78	-	354.975,75
01-02-01	Prévention médico-sociale	530.171,26	600.000	22.103,78	-	-
01-02-02	Prévention et promotion de la santé - parentalité	479.529,20	-	-	-	-
01-02-03	Périnatalité	13.500,00	-	-	-	-
01-02-04	Agrément suivi accompagnement assistants maternels	566.584,81	-	-	-	-
01-02-05	Structures petite enfance	314.173,98	-	222.559,00	-	354.975,75
01-03	Protection de l'enfance et de la famille	85.363.599,67	2.030.000	-	-	752.114,00
01-03-01	Enfants accueillis à l'ASE	3.853.171,20	1.870.000	-	-	-
01-03-02	Etablissements et services habilités	51.717.473,75	-	-	-	752.114,00
01-03-03	Accueil familial	17.617.100,00	-	-	-	-
01-03-04	Prévention	2.235.411,47	160.000	-	-	-
01-03-05	Centre départemental de l'enfance et de la famille	9.281.800,00	-	-	-	-
01-03-06	MDA/prévention spécialisée/ludothèque	658.643,25	-	-	-	-
TOTAL MISSION 01		87.287.558,92	2.630.000	244.662,78	-	1.107.089,75

./...

MISSION 02 – SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
02-01	Personnes âgées	58.493.509,18	17.764.763	1.940.874,67	-	15.223.182,38
02-01-01	Aide sociale en établissements	11.497.505,64	3.553.000	-	-	-
02-01-02	APA en établissements	20.560.837,92	50.000	-	-	-
02-01-03	Subventions en établissements	15.000,00	-	1.743.390,03	-	14.229.464,30
02-01-04	APA à domicile	22.541.908,48	13.093.113	-	-	-
02-01-05	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	161.525,00	-	197.484,64	-	993.718,08
02-01-06	Accueil familial	118.000,00	-	-	-	-
02-01-07	Modernisation du maintien à domicile	925.744,00	400.650	-	-	-
02-01-08	Téléalarme	892.750,00	668.000	-	-	-
02-01-09	Aide sociale à domicile	1.780.238,14	-	-	-	-
02-02	Personnes handicapées	99.543.893,95	9.831.693	1.752.293,36	-	4.835.615,31
02-02-01	Aide sociale en établissements	69.643.605,46	230.000	1.637.420,00	-	4.313.102,16
02-02-02	PCH en établissements	375.000,00	1.000	-	-	-
02-02-03	PCH à domicile	22.645.956,89	7.742.574	-	-	-
02-02-04	Services d'accompagnement	2.835.821,60	-	-	-	-
02-02-05	Accueil familial	1.656.500,00	-	-	-	-
02-02-06	MDPH	2.323.700,00	1.858.119	-	-	-
02-02-07	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	63.310,00	-	114.873,36	-	522.513,15
TOTAL MISSION 02		158.037.403,13	27.596.456	3.693.168,03	-	20.058.797,69

MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
03-01	Proximité et développement social territorial	7.302.691,86	-	397.924,97	-	1.047.444,37
03-01-01	Prévention	783.062,00	-	-	-	-
03-01-02	Actions d'insertion sociale	1.923.631,86	-	-	-	-
03-01-03	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	1.266.195,00	-	147.924,97	-	225.363,37
03-01-04	Fonds de solidarité	1.417.000,00	-	-	-	-
03-01-05	Politique du logement	1.597.900,00	-	250.000,00	-	822.081,00
03-01-06	Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé	314.903,00	-	-	-	-
03-02	Emploi et formation	95.984.171,12	54.754.615	-	-	-
03-02-01	Contrats aidés : soutien au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et aux emplois d'avenir = « Coup de pouce pour l'emploi »	3.596.858,19	-	-	-	-
03-02-02	Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics	235.852,93	-	-	-	-
03-02-03	Actions d'insertion et de qualification professionnelle	2.208.260,00	-	-	-	-
03-02-04	Prestations RSA	89.943.200,00	54.754.615	-	-	-
03-03	Economie solidaire	1.625.699,80	3.500	-	-	-
03-03-01	Insertion par l'activité économique	1.625.699,80	3.500	-	-	-
TOTAL MISSION 03		104.912.562,78	54.758.115	397.924,97	-	1.047.444,37

TOTAUX	Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP 2013 (en €)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Missions 01-02-03	350.237.524,83	84.984.571,00	4.335.755,78	-	22.213.331,81

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M.DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **601** du **20 juin 2013**,

VU le rapport **6001** du Président du Conseil général :

**PROGRAMMES 08-01 - SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE, 08-02 - MUSEE
DEPARTEMENTAL, 08-03 - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE, 08-04 - PARC
JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 08-05 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE
ET 08-06 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

VU l'avis favorable de la 6^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À LA MAJORITE par 26 voix pour et 14 voix contre, le groupe UMP Divers droite votant contre le point IV à l'exception de M.OGUEZ, les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement de la délibération **601** du **20 juin 2013** consacrée aux programmes 08-01 à 08-06 et à leurs actions, aux ajustements budgétaires suivants :

I - PROGRAMME 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Action 08-01-01 – Aide aux associations

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 25.465	-

Transfert de 17.465 € vers l'action 08-01-03 – Manifestations culturelles et de 8.000 € sur l'action 08-06-01 – Archives départementales – Activité.

Action 08-01-03 – Manifestations culturelles

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 31.879,83	-

Crédits nécessaires à l'organisation de l'ensemble des manifestations culturelles et événements de fin d'année (le développement du marché de Noël notamment et l'organisation de concerts de l'orchestre symphonique Divertimento) provenant pour 30.000 € des actions 08-01-01 – Soutien à la vie culturelle et 08-04-01 – Parc Jean-Jacques Rousseau – Activité, pour 1.365,55 € de l'action 11-02-06 – Animation et promotion et pour 514,28 € de l'action 04-04-02 – Développement du tourisme.

II - PROGRAMME 08-02 – MUSEE DEPARTEMENTAL

Action 08-02-02 – Réhabilitation du Musée

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 9.000	-

Pour le paiement des frais d'insertion et par redéploiement des crédits de l'action 11-04-01 Patrimoine immobilier administratif.

III - PROGRAMME 08-03 – MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Action 08-03-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	3.100	245

Crédits provenant de l'action 11-02-02 – Communication et information pour le financement de l'activité de la médiathèque, et recettes provenant de la DRAC à titre de résidence d'auteur.

IV - PROGRAMME 08-04 – PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Action 08-04-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 22.602	-

Transfert de 12.535 € sur l'action 08-01-03 – Manifestations culturelles et abondement compte tenu des disponibilités budgétaires sur la présente action, de 35.137 € provenant de l'action 11-04-06 en vue du versement du solde de la subvention 2013 à l'association Centre culturel de rencontre (CCR) Jean-Jacques Rousseau ramené de 330.810 € à 244.747 €.

Action 08-04-02 – Travaux

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 5.326,84	-

Pour le paiement de frais d'insertion.

V - PROGRAMME 08-05 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE (SDA)

Action 08-05-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 40.000	-

Compte tenu du coût des techniciens du SDA d'ici la fin de l'année.

VI - PROGRAMME 08-06 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Action 08-06-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	41.000	+ 59.444

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 33.000	-

33.000 € pour l'achat de conditionnements pour les documents financés par transfert de 33.000 € de la section d'investissement et 8.000 € pour une coédition sous forme de préachat provenant de l'action 08-01-01 – Soutien à la vie culturelle.

Recette correspondant à la participation de l'agence de l'eau Seine Normandie à l'exposition « De l'eau et des hommes ».

- **RETIENT** en conséquence, au titre des programmes 08-01 à 08-06 et de leurs actions la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
08-01	Soutien à la vie culturelle	6.183.339,43	90.000	49.843,50	-	-
08-01-01	Aide aux associations	4.217.747,60	-	49.843,50	-	-
08-01-02	Soutien à l'éducation et l'enseignement artistiques	832.500,00	90.000	-	-	-
08-01-03	Manifestations culturelles	1.133.091,83	-	-	-	-
08-02	Musée départemental	303.409,82	7.000	4.697.391,36	1.200.000	24.194.127,79
08-02-01	Activité	303.409,82	7.000	379.500,00	50.000	735.343,20
08-02-02	Réhabilitation du musée	-	-	4.317.891,36	1.150.000	23.458.784,59
08-03	Médiathèque départementale	538.543,22	20.545	-	-	-
08-03-01	Activité	538.543,22	20.545	-	-	-
08-04	Parc Jean-Jacques Rousseau	1.162.608,27	-	1.324.222,54	800.000	11.535.916,96
08-04-01	Activité	1.162.608,27	-	13.250,80	-	-
08-04-02	Travaux au parc Rousseau	-	-	1.310.971,74	800.000	11.535.916,96
08-05	Service départemental d'archéologie	308.623,62	255.000	28.940,72	-	-
08-05-01	Activité	308.623,62	255.000	28.940,72	-	-
08-06	Archives départementales	380.200,03	114.444	63.896,25	-	-
08-06-01	Activité	380.200,03	114.444	63.896,25	-	-
TOTAL		8.876.724,39	486.989	6.164.294,37	2.000.000	35.730.044,75

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M.DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **602** du **20 décembre 2012**,

VU le rapport **602** du Président du Conseil général et son annexe :

MISSION 09 - SPORTS - SOUTIEN AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU

VU l'avis favorable de la 6^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À L'UNANIMITÉ les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** à Céline GOBERVILLE, vice-championne olympique de tir à 10 m lors des jeux olympiques de LONDRES 2012, licenciée à l'Amicale Sportive de tir de CREIL et inscrite sur liste ministérielle des athlètes de haut niveau dans la catégorie « Elite », compte tenu de sa fidélité à l'Oise, une bourse annuelle de **3.000 €** à compter de 2013 et ce jusqu'en 2016, dans le cadre de sa préparation aux prochains Jeux Olympiques de RIO ;

- **PRECISE** que sa reconduction sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente au vu du bilan annuel qui sera établi de ce partenariat assorti des conditions suivantes :

* rester licenciée dans un club de l'Oise ;

* être en situation de participer aux jeux olympiques de RIO 2016 ;

* procéder à l'inscription des crédits correspondants lors du vote du budget départemental ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en **annexe** à intervenir avec Céline GOBERVILLE fixant les modalités de versement et d'utilisation de ladite bourse.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2013

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 18 novembre 2013 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE - BLANCHARD - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VASSELLE - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avait donné délégation de vote :

- M. DELAVENNE à M. PATIN,
- M. DESMEDT à M. LEMAITRE,
- M. FONTAINE à M. de VALROGER,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général et son annexe :

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte À LA MAJORITE par 25 voix pour et 11 voix contre, les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le rapport général de la Décision Modificative n°3 de 2013, dont les termes sont ci-**annexés** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément aux documents budgétaires **annexés** au rapport général.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE